



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-AURÉLIE

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

**AVIS PUBLIC
RÉMUNÉRATION DES ÉLUS**

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné,
Stéphane Héту, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite Municipalité,

QUE le règlement n° 07-2017 « RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX » sera remplacé par le règlement n° 12-2018 « RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX »

QUE l'adoption prévue du règlement n° 12-2018 se fera à la séance régulière du 15 janvier 2019, à 19 h, à la salle municipale, située au 149, chemin des Bois-Francis.

QUE le projet de règlement se lit comme suit :

Rémunération actuelle :

Maire		Conseillers	
Rémunération de base	4 954.22 \$	Rémunération de base	1 651.36 \$
Allocation de dépenses	2 477.11 \$	Allocation de dépenses	825.68 \$
Total annuel	7 431.33 \$	Total annuel	2 477.04 \$
Membre du conseil qui assiste à une réunion de la R.I.C.B.S.	39.99 \$		
Membre du conseil qui assiste à une réunion de la R.I.A.C.M.	13.73 \$		

Rémunération proposée :

Maire		Conseillers	
Rémunération de base	5 102.85 \$	Rémunération de base	1 700.90 \$
Allocation de dépenses	2 551.42 \$	Allocation de dépenses	850.45 \$
Total annuel	7 654.27 \$	Total annuel	2 551.35 \$
Membre du conseil qui assiste à une réunion de la R.I.C.B.S.	41.19 \$		
Membre du conseil qui assiste à une réunion de la R.I.A.C.M.	14.14 \$		

Indexation :

La rémunération et l'allocation de dépenses, ainsi que les rémunérations additionnelles fixées par le règlement, seront indexées annuellement en conformité avec la Loi sur le traitement des élus municipaux.

Rétroaction :

Le règlement rétroagira au 1er janvier 2019.

DONNÉ À SAINTE-AURÉLIE, CE 4 DÉCEMBRE 2018.

Stéphane Héту
Directeur général | Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidant à Sainte-Auréliе, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé au bureau municipal, situé au 151A, chemin des Bois-Francis, ainsi qu'au bureau de Poste Canada, située au 156, chemin des Bois-Francis, entre 8 h et 16 h 30, le 4^e jour du mois de décembre de l'année deux mille dix-huit (2018).

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 4^e jour du mois de décembre de l'année deux mille dix-huit (2018).

Stéphane Héту
Directeur général | Secrétaire-trésorier